

**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°3 Révision : N°2

Page : 1/9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nettoyant Triple Actions - Admission EGR Turbo

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyant Admission EGR Turbo

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: IRONTEK SAS  
Rue: 37 Lotissement industriel de la Gare,  
Lieu: 83500 La Seyne-sur-Mer, FRANCE  
Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10  
E-mail: contact@irontek.fr  
Internet: www.irontek.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 1 45 42 59 59

**Information supplémentaire**

Numéro d'article : IT253

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H332  
Asp. Tox. 1; H304  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, Isoalcanes, Cyclics, < 2% Aromatics  
2-ethyl-hexanol  
Benzyl alcohol

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024    Version : N°3    Révision : N°2

Page : 2/9

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
**Mention** Danger

**d'avertissement:**
**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H304-H332-H335

**Conseils de prudence**

P101-P102-P301+P310-P331-P405-P501

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

Mélange solvant

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			30 - < 35 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
104-76-7	2-ethyl-hexanol			30 - < 35 %
	203-234-3		01-2119487289-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335			
100-51-6	Benzyl alcohol			30 - < 35 %
	202-859-9		01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H332 H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024    Version : N°3    Révision : N°2

Page : 3/9

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcane, Isoalcane, Cyclique, < 2% Aromatique	30 - < 35 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
104-76-7	203-234-3	2-éthyl-hexanol	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = 11,0 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2047 mg/kg	
100-51-6	202-859-9	Benzyl alcool	30 - < 35 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >4,178 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1230 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après contact avec la peau**

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Consulter un médecin.

**Après ingestion**

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Poudre ABC

Sable.

mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau très puissant.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°3 Révision : N°2

Page : 4/9

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Remarques générales**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Autres informations**

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)  
Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

Nettoyant Triple Actions  
IT253

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°3 Révision : N°2

Page : 5/9

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

**Protection respiratoire**Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide/incolore
Odeur:	caractéristique

Point d'éclair:	~70 °C	Testé selon la méthode DIN EN ISO 2719
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble	
Densité (à 20 °C):	0,88 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**Agents oxydants.  
Acide, concentré.  
Alcalis (bases), concentré.**10.6. Produits de décomposition dangereux**Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Aldéhyde**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 3727 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 16,67 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 2,273 mg/l

**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024    Version : N°3    Révision : N°2

Page : 6/9

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
104-76-7	2-ethyl-hexanol				
	orale	DL50 2047 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3000 mg/kg	Rat		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 11,0 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
100-51-6	Benzyl alcohol				
	orale	DL50 1230 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >4,178 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (2-ethyl-hexanol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Nettoyant Triple Actions**  
**IT253**

Date d'impression : 04.03.2024    Version : N°3    Révision : N°2

Page : 7/9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
104-76-7	2-ethyl-hexanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 17,1 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 39 mg/l	48 h	Daphnia magna		
100-51-6	Benzyl alcohol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 460 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 640 mg/l	96 h	Scenedesmus quadricauda		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 400 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

- Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
- Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
- Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.
- Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

**L'élimination des emballages contaminés**

- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°3 Révision : N°2

Page : 8/9

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -
- 14.4. Groupe d'emballage: -

#### Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

2010/75/UE (COV): 67 % (589,6 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (880 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:



**Nettoyant Triple Actions  
IT253**

Date d'impression : 04.03.2024    Version : N°3    Révision : N°2

Page : 9/9

 Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics  
 2-ethyl-hexanol  
 Benzyl alcohol

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,12.

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*